



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recherche sur les causes et traitements de la cystite interstitielle

Question écrite n° 2081

Texte de la question

M. Sébastien Huyghe attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la cystite interstitielle. La cystite interstitielle, nommée également syndrome de la vessie douloureuse, est une maladie chronique de la vessie se traduisant par une affection urologique rare et très invalidante. En France près de 10 000 personnes souffriraient des symptômes de cette maladie. La cystite interstitielle touche en majorité des femmes et a un impact sur le quotidien des malades tant sur les plans physiologique, psychologique que social. Actuellement, la médecine n'est pas en mesure de guérir cette maladie même s'il existe des moyens de soulager les douleurs des patients ou de limiter les envies d'uriner par la prise d'anti-inflammatoires, d'antispasmodiques ou même d'antidépresseurs. Son homonyme bactérienne, la cause de la cystite interstitielle, n'est pas encore connue et nécessite bien souvent quatre ou cinq ans pour être diagnostiquée sans pour autant qu'un traitement optimal puisse être prodigué. Aujourd'hui, un changement de traitement régulier s'avère nécessaire, notamment en raison du risque de résistance aux produits par l'organisme. Il lui demande donc si le Gouvernement entend prendre des mesures rapides afin de favoriser la recherche sur les causes et traitements de la cystite interstitielle.

Texte de la réponse

La cystite interstitielle est une maladie chronique inflammatoire de la vessie caractérisée par un syndrome de cystite (douleurs lors de la réplétion vésicale, pollakiurie et urgence) sans infection associée. Les manifestations cliniques sont d'intensité variable dans le temps et dans les caractéristiques de la douleur. Toutefois, elle peut être à l'origine d'une dégradation de la qualité de vie. L'étiologie de cette pathologie n'est pas connue. Le diagnostic de cystite interstitielle est un diagnostic difficile d'exclusion d'autres pathologies. La prise en charge d'une cystite interstitielle doit être pluri-professionnelle et le médecin généraliste peut s'appuyer sur les centres de douleur chronique (CDC) afin d'organiser cette prise en charge. Ces centres sont recensés au plan national sur une carte interactive accessible sur le site du ministère des solidarités et de la santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/douleur/les-structures-specialisees-douleur-chronique/article/les-structures-specialisees-douleur-chronique-sdc> Par ailleurs, la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 renforce les missions des médecins généralistes de premier recours pour assurer le lien avec ces structures spécialisées dans la prise en charge de toute douleur complexe ou chronique. Des recommandations relatives au processus standard de prise en charge des patients souffrant de douleurs chroniques sont en cours d'élaboration par la Haute autorité de santé pour une collaboration optimale entre ville et structures de recours. Ces recommandations de bonnes pratiques permettront de structurer le parcours de santé des personnes souffrant de douleur chronique et complexe comme la cystite interstitielle afin de mieux coordonner la prise en charge et mieux orienter les patients.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Huyghe](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2081

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 octobre 2017](#), page 4948

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2017](#), page 5605